



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 14 février à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 426 572 situé au 324, rue Bourdon.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme les éléments suivant suite à la subdivision du lot 2 426 572 :

- Autoriser une marge avant de 7,81 mètres pour le lot projeté 6 561 265 au lieu de 8 mètres tel que requis par la réglementation.
- Autoriser une marge arrière de 3,75 mètres pour le lot projeté 6 561 265 au lieu de 7,5 mètres tel que requis par la réglementation.
- Autoriser une superficie de 487,2 mètres carrés pour le lot projeté 6 561 264 au lieu de 590 mètres carrés tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 27 janvier 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier